

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1946

10 août 2013

SOMMAIRE

Advance Company S.à r.l.	93369	Green European Venture Capital S.A. ...	93398
Afro Caribbean Cultural Events Luxembourg, A.s.b.l.	93364	Hengpart S.A.	93379
Albany Assets S.A.	93378	I.B.C. Györ Luxembourg 2 S.A.	93394
Altair Lux Invest S.A.	93364	i Mob	93362
Argoe S.à r.l.	93371	Isoflam S.à.r.l.	93393
Art & Antiques S.à r.l.	93382	Jafra S.A.	93394
Atlantic Invest S.A.	93366	Lafarelle S.à r.l.	93363
Auto Expert S.à r.l.	93404	Link Point S.A.	93396
Axus Luxembourg S.A.	93376	Logistics Property Venture S.à r.l.	93383
Bain Capital Luxembourg S.à r.l.	93374	LPV Administration S.à r.l.	93395
Bantleon Invest S.A.	93377	LPV (Germany and Benelux) S.à r.l.	93391
Beales Sàrl	93406	LPV (Hamburg Pinkertweg) S.à r.l.	93393
Bicocca S.à r.l.	93384	LPV (Hamburg Winsen) S.à r.l.	93394
BON AVENIR S.A., société de gestion de patrimoine familial	93380	LPV (Krefeld) S.à r.l.	93396
Bormioli Rocco Holdings S.A.	93380	LPV (MG Logistik) S.à r.l.	93397
Bravissima (BC)	93375	LSREF II Delphi LP S.à r.l.	93395
Camping Caravaning Club Luxembourg-Ville	93373	LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l.	93399
Charity & Investment Merger Arbitrage Fund	93383	Luxaviation Holding Company	93395
Diagonale S.A.	93402	Luxaviation S.A.	93406
Ecotank S.A.	93390	Luxconsult S.A.	93397
Ecotrade Commodities S.A.	93390	Luxglobal Management S.à r.l.	93379
EDC FUEGO association sans but lucratif	93380	Luxglobal Services S.à r.l.	93396
ESO Tempo S.à r.l.	93363	MacArthur Investments	93397
Fidji Luxco (BC) Commandite	93392	Maraval S.A.	93408
Fidji Luxembourg (BC)	93389	Outlet Mall Group Holding S.à r.l.	93385
Fidji Luxembourg (BC2)	93388	Sensata Management Company S.A.	93371
Financière Daunou 1 S.A.	93391	Spangle S.C.	93367
Fortuna Solidum S.C.A., SICAR	93385	SVM Finance Luxembourg 2	93408
		Taché Investments S.A.	93384
		The Digital Nation	93384

i Mob, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Contact & Développement.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.502.

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Madame Anne-Marie Françoise ONSSELS, retraitée, née le 13 décembre 1941 à Beyne-Heusay, demeurant au Clos du Sartay, 2/6 à B-4053 Embourg (Belgique),

Ici représentée par Monsieur Jean-Hugues ROUPERT, agent immobilier, demeurant à L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trêves, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 25 mars 2013, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique actionnaire de la société anonyme «i Mob» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 décembre 2011 (R.C.S. Luxembourg B 166.502).

Laquelle comparante a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession d'actions nominatives

Madame Anne-Marie Françoise ONSSELS, prénommée, ici représentée comme-ci avant, cède par les présentes mille (1.000) actions nominatives qu'elle détient dans la prédite Société à Monsieur Jean-Hugues ROUPERT, prénommé.

Prix

La présente cession d'actions nominatives a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de trois mille euros (3.000.- EUR)

que le cessionnaire, s'oblige ainsi que ses héritiers et ayants-droit indivisiblement à payer au cédant au plus tard pour le 31 mai 2013, sans intérêts jusque-là, passé ce délai le prix portera automatiquement et sans mise en demeure préalable intérêts à six pour cent (6%) l'an jusqu'à solde.

Le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions nominatives cédées.

Le cessionnaire susdit, est propriétaire des actions lui cédées à partir de la date de la cession et devient par conséquent l'actionnaire unique.

Inscription au Registre des Actionnaires

Une expédition du présent acte sera transmise à la Société et tous pouvoirs sont conférés à l'administrateur unique pour procéder à l'inscription de la cession, objet des présentes, dans le registre des actionnaires.

Aux vus de ce qui précède, le cessionnaire est devenu l'actionnaire unique de la Société, et a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'ajouter l'enseigne commerciale «Contact & Développement», et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «i Mob».

La société est exploitée sous l'enseigne commerciale «Contact et Développement».

Deuxième résolution

L'actionnaire unique transfère le siège social de la Société vers L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon, et modifie par conséquent l'alinéa 1^{er} de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg)».

Troisième résolution

L'actionnaire unique donne démission à Madame Anne-Marie Françoise ONSSELS, en sa qualité d'administratrice unique de la Société et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique nomme immédiatement Monsieur Jean-Hugues ROUPERT, prénommé, né le 21 juillet 1964 à Metz, en qualité d'administrateur unique de la Société pour une durée de six ans.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique donne démission à Monsieur Raymond J. HEINEN, en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

En conséquence de ce qui précède, l'actionnaire unique nomme Alpha Trade Consulting, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 16, avenue du Dix Septembre (R.C.S. Luxembourg B 116.489) en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-H.ROUPERT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2013. Relation: LAC/2013/22249. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067445/72.

(130083739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

ESO Tempo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESO TEMPO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013083175/11.

(130102939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Lafarelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.303.

Cessions de parts sociales sous seing privé

En vertu des actes de cession de parts sociales du 3 juin 2013,

Monsieur Sylvain GERON, né le 10 mai 1972 à Paris (F), et demeurant à F-75008 Paris, 62 rue de Monceau, associé unique de la Société, a cédé une partie de ses parts sociales de la Société, selon les proportions suivantes:

- 1.740 parts sociales de la Société à Monsieur Aurélien GERON, né le 3 décembre 1974 à Paris (F) et demeurant à F-60580 Coye-la-forêt, 34 avenue de la gare;
- 150 parts sociales de la Société à Monsieur Antoine GERON, né le 5 mai 1976 à Paris (F), et demeurant à F-78220 Viroflay, 76 rue du Général Gallieni;
- 70 parts sociales de la Société à Monsieur Thibaut GERON, né le 17 janvier 1998 à Pierre Bénite (F) et demeurant à F-69630 Chaponost, 12 rue François Chanvillard;
- 80 parts sociales de la Société à Monsieur Alain GERON, né le 24 mars 1949 à la Chapelle Saint Mesmin (F) et demeurant à F-69630 Chaponost, 12 rue François Chanvillard;
- 120 parts sociales de la Société à Madame Emmanuelle TESSIER, née le 24 août 1972 à Tour (F) et demeurant à F-60580 Coye-la-forêt, 34 avenue de la gare;
- 225 parts sociales de la Société à Monsieur Denis BARRIER, né le 17 mars 1971 à Meudon la Forêt (F) et demeurant à US-94114 San Francisco, 1060 Church Street;

- 225 parts sociales de la Société à Madame Hinda BARRIER, née le 31 décembre 1971 à Safi (MAR) et demeurant à US-94114 San Francisco, 1060 Church Street.

Les associés de la Société sont à présent:

- Monsieur Sylvain Geron	12.390 parts sociales
- Monsieur Aurélien Geron	1.740 parts sociales
- Monsieur Antoine Geron	150 parts sociales
- Monsieur Thibault Geron	70 parts sociales
- Monsieur Alain Geron	80 parts sociales
- Madame Emmanuelle Tessier	120 parts sociales
- Monsieur Denis Barrier	225 parts sociales
- Madame Hinda Barrier	225 parts sociales
	15.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAFARELLE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013082935/38.

(130102317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Altair Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.677.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 avril 2013

- La cooptation de Monsieur Alain ROBILLARD en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Sophie LEFEVRE, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Alain ROBILLARD, demeurant professionnellement au 30 rue Beres, L-1232 Howald et de Monsieur Serge KRANCENBLUM, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (B) et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Alain RENARD, démissionnaire, pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-Contrôle S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

POUR ALTAIR LUX INVEST S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013083002/25.

(130102266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Afro Caribbean Cultural Events Luxembourg, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1620 Luxembourg, 7, rue Jean-Baptiste Gelle.

R.C.S. Luxembourg F 9.591.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Oronde Spencer, demeurant au 106 Grand Rue, à Mondercange, L-3927 Luxembourg, dont la profession est consultant IT de nationalité britannique

2. Samuel Kilei, demeurant au 10 rue de schiffange, à Esch sur Alzette, L-4316 Luxembourg, hôtelier de profession, de nationalité kenyane et luxembourgeoise

3. Arvid Matthew, demeurant au 7 rue Jean-Baptiste Gelle, L-1620 Luxembourg, banquier de profession, et de nationalité suédoise

4. Musa Barrow, demeurant au 1a rue de la libération, L-8245 Mamer, garagiste de profession et de nationalité gambienne

5. Charles-A. Diatta, demeurant au 28 avenue du bois, 1251 Luxembourg, chômeur et juriste de formation, de nationalité française

et toutes celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif (i.e A.S.B.L.) régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de «Afro Caribbean Cultural Events Luxembourg, A.s.b.l.», abrégé en «A.c.c.e.l., A.s.b.l.».

Art. 2. L'association a pour objet:

1. de promouvoir les cultures africaines et caribéennes en organisant des événements dédiés à la célébration de ces héritages culturels;

2. la récolte de fonds et la mise en œuvre d'actions humanitaires, au bénéfice d'enfants déshérités ou, orphelins, à travers le monde;

3. de regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer de manière générale à des activités culturelles, sportives et festives au Grand-Duché du Luxembourg;

4. de promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures qui y sont présentes;

5. de favoriser les contacts et les échanges entre tous les ressortissants du Luxembourg.

Art. 3. L'association a son siège social au 7 rue Jean-Baptiste Gelle, L-1620 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit de la ville de Luxembourg sur simple décision du comité.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 5. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Titre. 2. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre. 3. Membres

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois. Les membres sont admis par délibération du comité à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou orale. Ils s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du comité.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association sur simple demande écrite ou orale, étant entendu qu'une demande écrite est préférable.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par simple lettre, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 6 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le comité

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé par écrit devant le comité est possible. De même, un recours écrit devant l'assemblée générale est possible. Le comité ou l'assemblée générale délibèrent alors aux deux tiers des membres présents. L'exclusion n'est définitive qu'après épuisement des recours.

Titre. 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président du comité, adressée au moins 15 jours à l'avance par voie électronique à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement de manière extraordinaire sur demande écrite d'un cinquième des membres de l'association, avec proposition d'un ordre du jour.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions prises à la majorité simple des personnes présentes à l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par voie électronique ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre. 5. Les cotisations

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le comité.

Art. 13. Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Titre. 6. Administration par le Comité

Art. 14. L'association est gérée par un comité composé de 3 administrateurs au moins, élus parmi ses membres par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 6 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du comité sont rééligibles.

Art. 15. Le comité se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le comité doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du comité sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 16. La signature de l'un des membres du comité engage l'association pour les dépenses n'excédant pas 250€. La signature de deux des membres est requise pour les dépenses comprises entre 250€ et 600€. Pour les dépenses dont le montant s'élève à plus de 600€, trois signatures de trois membres du comité sont alors nécessaires.

Art. 17. Le comité peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre. 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Si nécessaire et lorsque la loi le requiert, le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre. 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre. 9. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre. 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2013082924/103.

(130101349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Atlantic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.990.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 juillet 2002 et publiée au Mémorial C N° 1559 du 30 octobre 2002

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2013

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Dominique PHILIPPE, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl L 2146 à Luxembourg en qualité d'Administrateur-Président du Conseil d'Administration ainsi que les mandats de Monsieur Gérard GAILLARD, demeurant 15A, rue d'Amerval F54000 Nancy et de Madame Martine CAMUS, demeurant professionnellement 63-65 rue de Merl L 2146 Luxembourg, tous deux en qualité d'Administrateurs.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de la société Européenne de Courtage (Luxembourg) SA, 63-65, rue de Merl L 2146 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

Les mandats ainsi nommés se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir au mois de mai de l'année 2019.

Administrateur

Référence de publication: 2013083019/20.

(130102415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Spangle S.C., Société Civile.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg E 5.106.

STATUTS

L'an deux mille treize, le 19 juin.

Les soussignés,

Monsieur Xavier PAYET, né le 3 juillet 1978 à Thonon Les Bains (France), demeurant à F-75008 Paris, 23 rue de Constantinople, et

Mademoiselle Marine AUBONNET, née le 9 juillet 1982 à Paris 14ème (France), demeurant à F-75008 Paris, 23 rue de Constantinople

(ci-après, les "Associés-Fondateurs"),

déclarent par la présente former une société civile dont ils ont arrêté les statuts comme suit

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société a également pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles ou parts d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante: SPANGLE S.C.. La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de 2/3 des parts sociales. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par les associés ci-après comme suit:

1.- Monsieur Xavier PAYET, prénommé, neuf cent quatre-vingt dix neuf parts sociales	999
2.- Mademoiselle Marine AUBONNET, prénommée, une part sociale	1
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales ont été ou seront intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de mille Euro (1.000,- EUR) sera à la libre disposition de la Société, ce que les Associés-Fondateurs reconnaissent expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables. Chaque année, l'assemblée des associés, fixe la valeur d'une part sociale.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les parts sociales ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts sociales, notifiera le projet de cession à chacun de ses co-associés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les co-associés disposent d'un délai de trente jours calendaires pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais tous les héritiers, légataires et représentants de l'associé décédé, ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres associés moyennant lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants à la diligence de l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts sociales en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont il est question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts sociales et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un gérant.

Ce gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre, et pour la première fois au 31 décembre 2013, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social. Les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 11. Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement.

Art. 14. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Xavier PAYET, né le 3 juillet 1978 à Thonon Les Bains (France), demeurant à F-75008 Paris, 23 rue de Constantinople.

2.- Le siège social est fixé au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Exécuté en trois originaux à Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013082822/105.

(130101905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Advance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 92.978.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteenth, on the twenty-third day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Advance Worldwide S.A.", having its registered office at 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg, registered with the Register Trade and Companies of Luxembourg under section B number 125.654, owner of the five hundred (500) shares (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on May 22nd, 2013.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of "Advance Company S.à r.l.", having its registered office at L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on April 22nd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 506 on May, 9th, 2003

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 92.978.

The subscribed capital of the company is set fifty thousand euro (EUR 50,000.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, fully paid up.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares expressly to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the members of the Board of Managers for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at "CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l.", having its registered office at 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg (RCS Luxembourg B 35.891).

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be eight hundred euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Advance Worldwide S.A.", ayant son siège social au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 125.654, propriétaire des cinq cents (500) parts sociales ("l'Associée Unique"),

représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'Actionnaire Unique de la société anonyme «Advance Company S.à r.l.», ayant son siège social au L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 506 le 9 mai 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.978.

Le capital social de la société est de cinquante mille euros (50.000,-EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cents euros (100,-EUR) chacune, entièrement libérées.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée de la Société et déclare expressément dissoudre et liquider la Société avec effet immédiat.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associée Unique, de sorte que la liquidation et dissolution de la Société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, aux membres du Conseil de gérance pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à «CTP, Companies & Truts Promotion S.à r.l.» ayant son siège social au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg (RCS Luxembourg B 35.891).

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/06/2013. Relation: LAC/2013/25409. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013082949/107.

(130102884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Argoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 150.762.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreiundzwanzigsten Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Hans-Georg GOEBEL, Diplom-Bauingenieur-Architekt, geboren in Essen (Bundesrepublik Deutschland) am 7. Dezember 1950, wohnhaft in L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ARGOE S.à r.l.", mit Sitz in L-5365 Münsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 150762, (die "Gesellschaft"), gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 6. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 408 vom 25. Februar 2010, ist,

und dass deren Statuten abgeändert worden sind gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 11. Mai 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1135 vom 1. Juni 2010;

- Dass der Komparent erklärt einziger Gesellschafter (der "Alleingesellschafter") der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, den von ihm gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einziger Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von Münsbach nach L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle, zu verlegen und dementsprechend Artikel 3 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen (Großherzogtum Luxemburg). Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Änderungen der Statuten maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen, Büros oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H-G. GOEBEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2013. LAC/2013/24191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013083015/43.

(130102504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Sensata Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 114.569.

L'an deux mille treize, le sept juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Sensata Management Company S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.569, constituée suivant acte notarié en date du 8 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 979 du 18 mai 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 October 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2827 du 6 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 10.41 heures sous la présidence de Madame Monique Bachner, avec adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne Cattini, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer;

2. Modification subséquente de la 1^{ère} phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société;

3. Modification l'adresse professionnelle du gérant de la Société;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, la 1^{ère} phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle d'administrateur de la Société, Monsieur Ailbhe Jennings et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.46 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bachner, F. Stolz-Page, F. Cattini, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 juin 2013. REM/2013/961. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur p.p. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013082792/66.

(130102094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

CCCL-V, Camping Caravaning Club Luxembourg-Ville, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 22, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg F 5.978.

Art. 1^{er}. L'association a été constituée et dénommée Camping Caravaning Club Luxembourg - Ville «Association Sans But Lucratif», abrégée CCCL-V par les statuts adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive du 26 novembre 1964, réglée par la loi du 21 avril 1928 et enregistrée le 2 février 1965. Les présents statuts, modifiés et adoptés suite aux décisions prises lors l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2013, remplacent toutes les publications enregistrées à une date antérieure.

Sa durée est illimitée.

Son Siège Social est fixé à L-1899 Luxembourg - 22, rte de Bettembourg.

L'année sociale est celle du calendrier.

Art. 2. Elle a pour but de regrouper en son sein tous les amis et fervents du camping, de propager l'idée et la pratique du camping et de la vie en plein air, ainsi qu'éventuellement la gestion d'un terrain de camping, tout en contribuant à la sauvegarde et à la protection de la nature et de l'environnement

Art. 3. L'association se compose de membres actifs, de membres honoraires et donateurs. Le nombre des membres actifs ne pourra être inférieur à cinq.

Art. 4. Peut devenir membre, sur demande écrite, toute personne physique ou morale qui se soumet aux présents statuts et qui a été admise par le Conseil d'Administration, décision prise à la majorité simple des voix.

La qualité de membre se perd:

- a) par la démission écrite parvenue au Conseil d'Administration;
- b) par le refus de régler la cotisation annuelle dans les délais prescrits;
- c) par l'exclusion pour motif grave prononcée par le Conseil, statuant à la majorité des deux tiers des voix de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration;

Le membre démissionnaire, ou exclu ainsi que les héritiers d'un membre décédé n'ont ni droit au fonds social ni au remboursement des cotisations versées.

Art. 5. L'Assemblée Générale:

- a) se réunit au moins une fois par an, ou à la demande d'un cinquième des membres. Le Conseil d'Administration en fixe le lieu, la date et l'ordre du jour;
- b) la convocation à l'Assemblée Générale est adressée aux membres par lettre ordinaire, contenant l'ordre du jour, au moins quinze jours ouvrables avant la date de l'Assemblée;
- c) les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées par un procès-verbal signé par au moins deux membres présents du Conseil d'Administration; ce procès-verbal doit être accessible à tous les membres au siège social sur demande.

Elle est appelée à:

- 1) approuver les rapports et les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le budget prévisionnel du prochain exercice;
- 2) élire chaque année la moitié du Conseil d'Administration;
- 3) approuver le Président et le secrétaire sur proposition du Conseil d'Administration;
- 4) désigner annuellement au moins deux réviseurs aux comptes;
- 5) admettre définitivement les nouveaux membres et ratifier l'exclusion de membres proposée par le Conseil d'Administration;
- 6) fixer le montant des cotisations sur proposition du Conseil d'Administration;
- 7) modifier les statuts et prononcer la dissolution de l'Association;
- 8) statuer sur tout autre point mis à l'ordre du jour.

Art. 6. Le CCCL-V est administré par un Conseil d'Administration.

1. Nomination:

- a) les administrateurs sont élus à la majorité simple des voix par les membres présents à l'Assemblée Générale. Les postulants doivent soumettre leur candidature par écrit adressée au Conseil d'Administration au moins huit jours ouvrables avant l'Assemblée Générale;

b) le Conseil d'Administration se compose de treize membres au maximum et de cinq au minimum; tous les ans la moitié du Conseil sortant est rééligible. Dans la première série sont le secrétaire, le vice-président et la moitié des assesseurs;

c) la répartition des charges se fera au sein du Conseil.

2. Pouvoirs des administrateurs:

le Conseil d'Administration dispose de tous pouvoirs prévus par la loi et les présents statuts, notamment:

a) l'administration, la gestion courante et financière de l'Association ainsi qu'éventuellement la gestion d'un terrain de camping;

b) les relations avec la Fédération de Camping Luxembourgeoise, les fédérations étrangères ainsi qu'avec la Fédération Internationale FICC;

c) l'admission et l'exclusion provisoire de membres;

d) l'organisation de l'Assemblée Générale ordinaire;

e) la convocation à une Assemblée Générale extraordinaire en cas de besoin.

Art. 7. Le montant de la cotisation annuelle proposé par le Conseil d'Administration, approuvé par l'Assemblée Générale ne pourra pas dépasser 100 Euros (indice 100).

Art. 8. Le règlement des comptes et la gestion du patrimoine sont gérés par le trésorier sous l'approbation des membres du Conseil d'Administration et du contrôle des réviseurs aux comptes. Le bilan des comptes doit être présenté aux associés une fois par an lors de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Les modifications des statuts de l'association sont délibérées par l'Assemblée Générale, conformément à l'art. 8 du texte coordonné de la loi du 4 mars 1994 sur les A.S.B.L.

Art. 10. La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par les membres présents à l'Assemblée Générale à condition qu'au moins deux tiers des membres inscrits soient présents, (art 20 du texte coordonné de la loi du 4 mars 1994 sur les A.S.B.L.).

En cas de dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale désigne deux liquidateurs, chargés de la liquidation des biens de l'Association. L'actif net sera versé à l'Office Social de la Ville de Luxembourg.

Art. 11. Tous les cas non prévus par les présents statuts seront tranchés par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, modifiée par les lois du 22 février 1984 et 4 mars 1994 portant sur les Associations sans but lucratif et par le règlement interne de l'Association.

Les présents statuts remplacent ceux enregistrés à Esch-sur-Alzette le 7 nov. 1995, vol. 301, fol. 26 case 6.

Le 16 mai 2013.

Pour le conseil d'Administration

Signatures

La Présidente / La Secrétaire

Référence de publication: 2013070871/85.

(130087413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Bain Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.575.

L'an deux mille treize, le sept juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital, LLC, une limited liability company, constituée sous les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social p.a. Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et son principal établissement au 111 Huntington Avenue, Floor 35, Boston, MA 02199, Etats-Unis d'Amérique (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Fabienne Cattini, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Bain Capital Luxembourg S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 123.575, constituée suivant acte notarié en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 388 du 16 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 7 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2211 du 20 septembre 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, de la 1^{ère} phrase de l'article 2.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle du gérant de la Société, Monsieur Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cattini, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 juin 2013. REM/2013/963. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083030/50.

(130102581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Bravissima (BC), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 168.493.

—
L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., une limited partnership constituée suivant les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à Walkers House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY - KY1-9002, Cayman Islands, et, inscrite auprès du Exempted Limited Partnership Cayman Islands Registrar sous le numéro WK-22809 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Anna Fox, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Bravissima (BC) (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 168.493, constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1391 du 5 juin 2012.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2076 du 22 août 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, la 1^{ère} phrase de l'article des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle des gérants de la Société, Monsieur Aurélien Vasseur et Madame Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Uglad House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fox, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2013. REM/2013/1017. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083034/53.

(130103004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.299.

Extrait des délibérations du Conseil d'administration en sa séance du 31 mai 2011

Le Conseil d'Administration, composé des membres suivants:

- Monsieur Carel BAL, demeurant Leonardostraat 10/II à NL-1077 EV Amsterdam, Président du Conseil,
- Monsieur Dominique ROGER, demeurant rue des Peupliers 24, à 6840 Neufchâteau (Belgique), Administrateur-délégué
- Monsieur Mike MASTERSON, de nationalité anglaise, demeurant Fox Covert Drive 20, UK-Road Northants NN76 2LL,
- Monsieur Michel ROITMAN, de nationalité française, demeurant 30 avenue Auguste Renoir, à F-92500 Rueil-Mal-maison
- Monsieur Pascal SERRES, demeurant 68 boulevard Bourdon, à F-92200 Neuilly,
- Monsieur Giovanni Luca SOMA, de nationalité italienne, demeurant Piazza Grandi 11, I-20129 Milan

Agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 10 des Statuts:

- nomme M. Carel BAL, administrateur pré qualifié, à la fonction de Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

- nomme M. Dominique ROGER, administrateur pré qualifié, en tant qu'Administrateur-délégué pour toute la durée de son mandat d'administrateur à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

M. Dominique ROGER disposera des pouvoirs nécessaires pour assurer, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion journalière de la Société et, dans le cadre de cette gestion, exécuter les décisions du Conseil d'Administration, représenter la Société auprès des autorités publiques, ainsi qu'auprès des tiers et en justice, le présent pouvoir étant donné avec faculté de subdélégation.

Il est en outre porté à la connaissance des tiers que la représentation de la Société dans les actes et en justice est assurée soit par deux administrateurs, soit par la ou les personnes déléguées à cet effet.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 7 juin 2013

L'Assemblée prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Giovanni Luca SOMA. Sa démission a pris effet au 29 juillet 2011.

L'Assemblée rend définitive la nomination de Monsieur Michel ROITMAN pour achever le mandat laissé vacant par la démission de Monsieur Stéphane DEMON. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Extrait des délibérations du Conseil d'administration en sa séance du 31 mai 2013

Le Conseil d'Administration, composé des membres suivants:

- Monsieur Carel BAL, demeurant Leonardostraat 10/II à NL-1077 EV Amsterdam, Président du Conseil,
- Monsieur Dominique ROGER, demeurant rue des Peupliers 24, à 6840 Neufchâteau (Belgique), Administrateur-délégué
- Monsieur Mike MASTERSON, de nationalité anglaise, demeurant Fox Covert Drive 20, UK-Road Northants NN76 2LL,
- Monsieur Michel ROITMAN, de nationalité française, demeurant 30 avenue Auguste Renoir, à F-92500 Rueil-Malmaison

- Monsieur Pascal SERRES, demeurant 68 boulevard Bourdon, à F-92200 Neuilly,

Agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 10 des Statuts:

- nomme M. Dominique ROGER, administrateur pré qualifié, en tant qu'Administrateur-délégué pour toute la durée de son mandat d'administrateur à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

M. Dominique ROGER disposera des pouvoirs nécessaires pour assurer, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion journalière de la Société et, dans le cadre de cette gestion, exécuter les décisions du Conseil d'Administration, représenter la Société auprès des autorités publiques, ainsi qu'auprès des tiers et en justice, le présent pouvoir étant donné avec faculté de subdélégation.

Il est en outre porté à la connaissance des tiers que la représentation de la Société dans les actes et en justice est assurée soit par deux administrateurs, soit par la ou les personnes déléguées à cet effet.

Pour extrait, destiné aux fins de publication au Mémorial C, recueil des sociétés et associations.

Strassen, le 31 mai 2013.

Dominique ROGER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013083027/57.

(130102974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Bantleon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.580.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 31 mai 2013

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2014:

- M. Marcel Rösch, Président et Membre du Conseil, 2, Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug, Suisse.
- M. Werner Schubiger, Membre du Conseil, 5, Rämistrasse, CH-8024, Zürich, Suisse.
- M. Günter Lutgen, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Aloyse Hemmen, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bantleon Invest S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Sandra Ehlers / Guillaume André
Director / Director

Référence de publication: 2013083039/19.

(130102364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Albany Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.825.

L'an deux mil treize, le treizième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme ALBANY ASSETS S.A., avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110825, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 79 du 12 janvier 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Céline Bessin, employée privée demeurant professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline Bessin, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente-huit mille euros (EUR 438.000) à un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000), par l'émission de trente et un mille deux cent quarante (31.240) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2° Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par CANZONE COMPANY CORP. par conversion de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles en son profit et à l'encontre de la Société évaluée à EUR 1.562.000;

3° Adaptation subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

4° Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 8.760 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et Deuxième résolutions:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un million cinq cent soixante-deux mille euros (EUR 1.562.000) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente-huit mille euros (EUR 438.000) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) par la création et l'émission de trente et un mille deux cent quarante (31.240) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit de souscription préférentiel prescrit par la loi en faveur de l'actionnaire existant en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

L'assemblée générale admet la souscription des nouvelles actions comme dit ci-après.

CANZONE COMPANY CORP. une société anonyme de droit panaméen, avec siège social au 122 Via Espana, Bank Boston Building 8^{ème} étage, République de Panama, enregistrée auprès du registre public de Panama, Mercantile Department at Microjacquet 496211,

représentée par Madame Céline Bessin, précitée employée privée, demeurant professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 7 juin 2013 à Luxembourg qui déclare souscrire les 31.240 actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une parties de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant d'un million cinq cent soixante-deux mille euros (EUR 1.562.000).

Un rapport d'évaluation a été émis par la société à responsabilité limitée Artemis Audit & Advisory, cabinet de révision agréé, avec siège social au 25 A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, représentée par Someya Qalam, réviseur d'entreprises agréé, en date du 13 juin 2013, suivant lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

La procuration et le rapport signé "ne varietur" par les comparants, et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

5.1. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune. Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Céline Bessin, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juin 2013. LAC / 2013 / 27384. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013082953/82.

(130103219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Hengpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 87.111.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083260/10.

(130103141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Luxglobal Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2013083329/11.

(130102940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

BON AVENIR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.544.

Der Jahresabschluss vom 30.06.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24/06/2013.

Für: *BON AVENIR S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lucile Wernert / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013083048/16.

(130102659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Bormioli Rocco Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.565.

Am 4. Juni 2013 beschloss die Alleingesellschafterin die Abschlussprüfer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, mit Sitz in 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg für das Geschäftsjahr 2013 wieder zu berufen fuer einen Zeitraum bis zu der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2014 stattfinden wird.

Am 21. Juni 2013 beschloss die Alleingesellschafterin die Verwaltungsratsmitglieder / Geschäftsführer Mark Dunstan (administrateur de classe A), Mark Hatherly (administrateur de classe A) und Daryl Cohen (administrateur de classe B) fuer das Geschäftsjahr 2013 wieder zu berufen fuer einen Zeitraum bis zu der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2014 stattfinden wird.

Luxembourg, den 24. Juni 2013.

Référence de publication: 2013083033/15.

(130102643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

EDC Fuego Asbl, EDC FUEGO association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3850 Schifflange, 46, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg F 8.094.

Membres fondateurs:

- 1) Steve CHMELIK, né le 09 mai 1975 à Luxembourg, demeurant à L-4451 Belvaux, 257, rte. d'Esch
- 2) Sylvie GILLEN, né le 18 mai 1978 à Aspelt, demeurant à L-4435 Soleuvre, 4, rue de la Croix
- 3) Jessica BINTZ, né le 11 septembre 1982 à Luxembourg, demeurant à L-3771 Tétange 19, rue de la Gare
- 4) Sam BINTZ, né le 29 août 1985 à Luxembourg, demeurant à L-4439 Soleuvre 7, rue d'Ehlerange
- 5) Sarah GILSON, né le 22 octobre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-3729 Rumelange 1, rue de Houblon
- 6) Christian KOCH, né le 28 avril 1985 à Esch, demeurant à L-4316 Esch-Alzette 16b, rue de Schifflange
- 7) Sabring HOOR, né le 02 mars 1983 à Niederkorn, demeurant à L-4744 Pétange 16, rue J-P -Kirchen

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination EDC FUEGO association sans but lucratif, en abrégé EDC FUEGO Asbl. Elle a son siège social à L-3850 Schifflange 46 Avenue de la Libération

Art. 2. L'association a pour objet la mise en valeur et la promotion des activités sportive de darts, ainsi que toute activité y relative.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. L'association se compose de membres associés, qui seuls jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928. Leur nombre est illimité. Il ne peut être inférieur à cinq.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque s'ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. De la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration à la décision définitive de l'assemblée générale statuant par consensus ou, si celui-ci n'est pas atteint, à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation minimale annuelle est fixée par l'Assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à cinquante (50,-) euros par an.

Art. 9. L'assemblée générale, composée de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, par lettre simple ou courrier.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'au moins un vingtième des membres inscrits sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée générale a pour attribution:

- 1- La nomination et la révocation des administrateurs et réviseurs de caisse
- 2- L'approbation des budgets et comptes
- 3- La dissolution de l'association
- 4- La modification des statuts

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 14. L'assemblée générale prend ses résolutions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 15. Les résolutions de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par courrier ou par affichage au siège social de l'asbl.

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée d'une année par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Art. 17. Le conseil d'administration, qui se réunit sur convocation de son président, ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les résolutions qui lui sont dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 19. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. Aux fins d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice. Le conseil d'administration peut demander la présentation des comptes à n'importe quel moment.

Art. 21. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts présents.

Art. 22. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications survenues et ce au 31 décembre.

Art. 23. Les ressources de l'association sont toutes celles prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil pourra confier le titre de membre d'honneur.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994.

Créée à Esch-sur-Alzette, le 01 août 2009 par les membres du conseil d'administration.

Approuvé par l'assemblée générale le 7 mars 2013.

CHMELIK Steve / BINTZ Sammy / BINTZ Jessica / GILLEN Sylvie / GILSON Sarah / KOCH Christian / HOOR Sabrina

Membres

Référence de publication: 2013082932/80.

(130102267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Art & Antiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.452.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le quatre juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,
Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain CONTARDO, demeurant à B-1180 Uccle, 79, Avenue Jean et Pierre Carsoel, Belgique,
ici représenté par Madame Nicole REINERT, employée, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296,
rue de Neudorf,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Lequel comparant, par sa mandataire susnommée, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Art & Antiques S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 58452, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 février 1997, publié au Mémorial C numéro 326 du 26 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 août 1997, publié au Mémorial C numéro 686 du 08 décembre 1997 et suivant acte sous seing privé du 12 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1248 du 27 août 2002.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Art & Antiques S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros soixante-sept cents (EUR 12.394,67), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante dix-huit cents (EUR 24,78) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société Art & Antiques S.à r.l..

IV.- Que l'activité de la société Art & Antiques S.à r.l. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée Art & Antiques S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nicole REINERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013082969/53.

(130103272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Charity & Investment Merger Arbitrage Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.813.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juin 2013

En date du 20 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Catherine Berjal, de Madame Anne-Sophie D'Andlau et de Monsieur Jean-Claude Koch en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Charity & Investment Merger Arbitrage Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013083062/17.

(130103070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Logistics Property Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.300.

EXTRAIT

- Il est noté, conformément à l'acte de constitution de la Société, que Mme Laurence Yolande Raoult épouse Giard, gérante de la Société, est communément appelée Laurence Giard.

- Par résolutions prises le 19 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

* d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de M. James Vernon Hartley, M. Julien Albert Jean de Paz et M. Cyril Bruno Derkenne de leur fonction de gérant de la Société;

* de nommer M. Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 4, rue des Charmes à L-1372 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* de nommer M. Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

* Mme Laurence Giard;

* Mme Ann Octavia Peters;

* M. Alain Peigneux; et

* M. Desmond Mitchell.

- De plus, il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 19 juin 2013 que SEGRO Overseas Holdings Limited, associé unique de la Société a transféré toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société à SEGRO Luxembourg S.à r.l., une société ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177317.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083325/31.

(130103041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Bicocca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.520,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.440.

Le siège social de l'associé PRELIOS S.p.A. a changé et se trouve désormais au 27, Viale Piero & Alberto Pirelli, 20126 Milan, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013083042/12.

(130103151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Taché Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.621.

Suite à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 24 janvier 2013 les décisions suivantes ont été prises:

- Renouvellement des administrateurs suivants à compter du 24 janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9098 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

FIDES (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 41469 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

MUTUA (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 41471 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., administrateur;
- FIDES (Luxembourg) S.A., administrateur;
- MUTUA (Luxembourg) S.A., administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013082847/30.

(130101664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

The Digital Nation, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.564.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013.

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013 que

le mandat de gérante de Madame Anne-Marie GENCO, demeurant à 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg a été annulé avec effet immédiat.

Milestone Project Inc
Signature
Associé unique

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013 que
Monsieur Fabrice KAISER, employé privé, demeurant à 9 Avenue Dr. Gaasch L-4818 RODANGE, a été nommé gérant technique, avec le pouvoir d'engager la société valablement moyennant sa signature individuelle.

Milestone Project Inc
Signature
Associé unique

Référence de publication: 2013082841/22.

(130102239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Fortuna Solidum S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.119.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083205/11.

(130102466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.780.200,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.674.

—
RECTIFICATION

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of May.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.114 (the "Appearing Company"), acting in its capacity as management company of the Outlet Mall Fund, a mutual investment fund ("Fonds Commun de Placement") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 26th, 2013, hereafter the "Sole Shareholder";

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Sole Shareholder is present or represented and declares that he had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

II. The appearing person is the Sole Shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Outlet Mall Group Holding SARL", having at the date of the deed to be amended by the present deed, a share capital of one million seven hundred seventy-nine thousand eight hundred Euro (EUR 1,779,800.-), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of December 3rd, 2003, published in the Mémorial C -N°30 on January 16th, 2004, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97674 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg of March 19th, 2013, not yet published with the Memorial C.

III. The Company's share capital is set as of March 27th, 2013 at one million seven hundred seventy-nine thousand eight hundred Euros (EUR 1,779,800.-) represented by seventeen thousand seven hundred and ninety-eight (17,798) shares, each having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

The present deed amends the deed signed on March 27th, 2013 before Maître Martine SCHAEFFER, number 602/2013 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on April 5th, 2013 with the relation LAC/2013/15711, not yet deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The appearing party representing the entire share capital of the Company explained to the notary that, due to an error the appearing party was erroneously mentioned as

"Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l. a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B96114"

Instead of

"Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.114 (the "Appearing Company"), acting in its capacity as management company of the Outlet Mall Fund, a mutual investment fund ("Fonds Commun de Placement") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg."

The appearing party also states that the appearing party is wrongly indicated in the part "Subscription and Payment" where is mentioned:

"The four (4) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., so that the total amount of one hundred and fifty one thousand euro (EUR 151,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l. holds all the seventeen thousand eight hundred and two (17,802) shares of the Company.»

Instead of:

"The four (4) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., acting in its capacity as management company of the Outlet Mall Fund, a mutual investment fund ("Fonds Commun de Placement") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, so that the total amount of one hundred and fifty one thousand euro (EUR 151,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., acting in its capacity as management company of the Outlet Mall Fund, a mutual investment fund ("Fonds Commun de Placement") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, holds all the seventeen thousand eight hundred and two (17,802) shares of the Company.»

The appearing party requires the notary to make these rectifications, if necessary, in the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huit mai.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.114 (la «Comparante»), agissant au nom et pour le compte du fonds Outlet Mall Fund, un Fonds Commun de Placement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2013, ci-après l'«Associé Unique»;

ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 mars 2013.

Lasquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'Associé Unique étant présent ou représenté et se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

II. La personne comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Outlet Mall Group Holding SARL», ayant un capital social au jour de l'acte à modifier par les présentes de un million sept cent soixant-dix-neuf mille huit cents Euros (EUR 1.779.800,-), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, N°30 du 16 janvier 2004 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97674 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 mars 2013, non encore publié au Mémorial C..

III. Le capital social de la Société était fixé au 27 mars 2013 à un million sept cent soixante-dix-neuf mille huit cents Euros (EUR 1.779.800,-) représenté par dix sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (17.798) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-).

Le présent acte modifie l'acte signé le 27 mars 2013 par-devant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 602/2013 de son répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 5 avril 2013 sous la relation LAC/2013/15711, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société a expliqué au notaire que, suite à une erreur, la partie comparante a erronément étant désignée comme suit:

«Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B96114.»

Au lieu de

«Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.114 (la «Comparante»), agissant au nom et pour le compte du fonds Outlet Mall Fund, un Fonds Commun de Placement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.»

La partie comparante note aussi qu'elle a été erronément indiquée dans la partie "Souscription et paiement" indiquant:

«Souscription et Paiement

Les (4) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de cent cinquante et un mille euros (151.000.- EUR) a été payée par Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., détient dix-sept mille huit cent deux (17.802) parts sociales.»

Au lieu de

«Souscription et Paiement

Les (4) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de cent cinquante et un mille euros (151.000.- EUR) a été payée par Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., agissant au nom et pour le compte du fonds Outlet Mall Fund, un Fonds Commun de Placement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Henderson Property Management Company (Luxembourg) No.1 S.à r.l., agissant au nom et pour le compte du fonds Outlet Mail Fund, un Fonds Commun de Placement régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, détient dix-sept mille huit cent deux (17.802) parts sociales.»

La partie comparante requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 mai 2013. Relation: LAC/2013/22019. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078843/153.

(130097228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Fidji Luxembourg (BC2), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.238.

—
L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Fidji Luxembourg (BC), une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 110.918 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Anna Fox, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Fidji Luxembourg (BC2) (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 115.238, constituée suivant acte notarié en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1115 du 8 juin 2006.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, la 1ère phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle du gérant de la Société, Madame Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fox, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2013. REM/2013/1021. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083189/50.

(130103052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Fidji Luxembourg (BC), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 110.918.

—
L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Fidji Luxco (BC) S.C.A., une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 111.801 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Anna Fox, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Fidji Luxembourg (BC) (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 110.918, constituée suivant acte notarié en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 107 du 17 janvier 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1404 du 21 juillet 2006.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, la 1^{ère} phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle du gérant de la Société, Madame Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fox, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2013. REM/2013/1020. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083188/51.

(130103036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Ecotrade Commodities S.A., Société Anonyme,
(anc. Ecotank S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 119.021.

L'an deux mille treize,

Le douze juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ECOTANK S.A.", avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2020 du 27 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 119.021.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, juriste-clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Modification de la dénomination sociale de "ECOTANK S.A." en "ECOTRADE COMMODITIES S.A.".

2. Modification subséquente de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé entre les présents actionnaires et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale de ECOTRADE COMMODITIES S.A."

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de "ECOTANK S.A." en "ECOTRADE COMMODITIES S.A.".

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article premier des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé entre les présents actionnaires et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale de ECOTRADE COMMODITIES S.A."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, N. Gloesener, F. Maire, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27456.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083156/57.

(130102533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Financière Daunou 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.140.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, Financière Daunou 5 S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083193/12.

(130103037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

LPV (Germany and Benelux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.318.

EXTRAIT

- Il est noté, conformément à l'acte de constitution de la Société, que Mme Laurence Yolande Raoult épouse Giard, gérante de la Société, est communément appelée Laurence Giard.

- Par résolutions prises le 19 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

* d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de M. James Vernon Hartley, M. Julien Albert Jean de Paz et M. Cyril Bruno Derkenne de leur fonction de gérant de la Société;

* de nommer M. Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 4, rue des Charmes à L-1372 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* de nommer M. Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

* Mme Laurence Giard;

* Mme Ann Octavia Peters;

* M. Alain Peigneux; et

* M. Desmond Mitchell.

- De plus, il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 19 juin 2013 que SEGRO Overseas Holdings Limited, associé unique de la Société a transféré toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société à LPV Administration S.à r.l., une société ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177308.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083347/31.

(130102663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Fidji Luxco (BC) Commandite, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 111.800.

L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Fidji Luxco (BC) Commandite (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.800, constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386 du 22 février 2006.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 9.39 heures sous la présidence de Madame Monique Bachner, avec adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

qui désigne comme secrétaire Madame Anna Fox, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna Fox, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer;

2. Modification subséquente de la 1^{ère} phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société;

3. Modification l'adresse professionnelle du gérant de la Société;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, la 1^{ère} phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle de l'administrateur de la Société, Madame Ailbhe Jennings et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bachner, A. Fox, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2013. REM/2013/1019. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083187/65.

(130103027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Isoflam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 133.827.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083303/10.

(130103246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

LPV (Hamburg Pinkertweg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.380.

EXTRAIT

- Il est noté, conformément à l'acte de constitution de la Société, que Mme Laurence Yolande Raoult épouse Giard, gérante de la Société, est communément appelée Laurence Giard.

- Par résolutions prises le 19 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

* d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de M. James Vernon Hartley, M. Julien Albert Jean de Paz et M. Cyril Bruno Derkenne de leur fonction de gérant de la Société;

* de nommer M. Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 4, rue des Charmes à L-1372 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* de nommer M. Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

* Mme Laurence Giard;

* Mme Ann Octavia Peters;

* M. Alain Peigneux; et

* M. Desmond Mitchell.

- De plus, il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 19 juin 2013 que SEGRO Overseas Holdings Limited, associé unique de la Société a transféré toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société à LPV (Germany and Benelux S.à r.l., une société ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177318.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083348/31.

(130103043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

I.B.C. Györ Luxembourg 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013083271/11.

(130102689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Jafra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 64.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013083309/11.

(130102506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

LPV (Hamburg Winsen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.314.

EXTRAIT

- Il est noté, conformément à l'acte de constitution de la Société, que Mme Laurence Yolande Raoult épouse Giard, gérante de la Société, est communément appelée Laurence Giard.

- Par résolutions prises le 19 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

* d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de M. James Vernon Hartley, M. Julien Albert Jean de Paz et M. Cyril Bruno Derkenne de leur fonction de gérant de la Société;

* de nommer M. Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 4, rue des Charmes à L-1372 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* de nommer M. Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

* Mme Laurence Giard;

* Mme Ann Octavia Peters;

* M. Alain Peigneux; et

* M. Desmond Mitchell.

- De plus, il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 19 juin 2013 que SEGRO Overseas Holdings Limited, associé unique de la Société a transféré toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société à LPV (Germany and Benelux) S.à r.l., une société ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177318.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083349/31.

(130103045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Luxaviation Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083328/10.

(130103154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

LSREF II Delphi LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.282.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083356/10.

(130103124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

LPV Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.308.

EXTRAIT

- Il est noté, conformément à l'acte de constitution de la Société, que Mme Laurence Yolande Raoult épouse Giard, gérante de la Société, est communément appelée Laurence Giard.

- Par résolutions prises le 19 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

* d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de M. James Vernon Hartley, M. Julien Albert Jean de Paz et M. Cyril Bruno Derkenne de leur fonction de gérant de la Société;

* de nommer M. Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 4, rue des Charmes à L-1372 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* de nommer M. Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

- Mme Laurence Giard;

- Mme Ann Octavia Peters;

- M. Alain Peigneux; et

- M. Desmond Mitchell.

- De plus, il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 19 juin 2013 que SEGRO Overseas Holdings Limited, associé unique de la Société a transféré:

* trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales à SEGRO Luxembourg S.à r.l., une société ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177317; et

* neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales à LPV Investments S.à r.l., une société ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177309.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083354/34.

(130103228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Link Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013083341/10.

(130102374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Luxglobal Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LUXGLOBAL SERVICES S.à r.l.

Référence de publication: 2013083330/11.

(130102931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

LPV (Krefeld) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.303.

EXTRAIT

- Il est noté, conformément à l'acte de constitution de la Société, que Mme Laurence Yolande Raoult épouse Giard, gérante de la Société, est communément appelée Laurence Giard.

- Par résolutions prises le 19 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

* d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de M. James Vernon Hartley, M. Julien Albert Jean de Paz et M. Cyril Bruno Derkenne de leur fonction de gérant de la Société;

* de nommer M. Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 4, rue des Charmes à L-1372 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* de nommer M. Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

* Mme Laurence Giard;

* Mme Ann Octavia Peters;

* M. Alain Peigneux; et

* M. Desmond Mitchell.

- De plus, il résulte ensuite d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 19 juin 2013 que SEGRO Overseas Holdings Limited, associé unique de la Société a transféré toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à LPV (Germany and Benelux) S.à r.l., une société ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177318.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083351/31.

(130103046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

MacArthur Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.050.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 juin 2013:

1. que la démission de M. Ivo Hemelraad en tant que gérant est acceptée avec effet au 20 juin 2013;
2. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet au 20 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083370/15.

(130102674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

LPV (MG Logistik) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.312.

EXTRAIT

- Il est noté, conformément à l'acte de constitution de la Société, que Mme Laurence Yolande Raoult épouse Giard, gérante de la Société, est communément appelée Laurence Giard.

- Par résolutions prises le 19 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

* d'accepter les démissions, avec effet immédiat, de M. James Vernon Hartley, M. Julien Albert Jean de Paz et M. Cyril Bruno Derkenne de leur fonction de gérant de la Société;

* de nommer M. Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 4, rue des Charmes à L-1372 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* de nommer M. Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

* Mme Laurence Giard;

* Mme Ann Octavia Peters;

* M. Alain Peigneux; et

* M. Desmond Mitchell.

- De plus, il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 19 juin 2013 que SEGRO Overseas Holdings Limited, associé unique de la Société a transféré toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société à LPV (Germany and Benelux) S.à r.l., une société ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177318.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083352/31.

(130103042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Luxconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 15.625.

En se basant sur l'article 2 des statuts de la société les membres du conseil d'administration décident de transférer - avec effet au 17 juin 2013 le siège social de LUXCONSULT SA au 41, avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juin 2013.

LUXCONSULT S.A.

Les membres du conseil d'administration

Claude ZIMMER / Emile GILLARDIN / Philippe ... / Gaston FLESCH / Fernand HUBERT / Victor JAAQUES / Michel RUPPERT

Président / Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013083363/15.

(130102804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.091.

L'an deux mil treize, le treize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREEN EUROPEAN VENTURE Capital S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B77.091 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 909, du 23 décembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 57 du 8 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Regina PINTO, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Lesley ROSE, employée privée et avec même adresse professionnelle.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de Strassen à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
2. Reconstitution des organes sociaux;
3. Divers.

II. Que les 150 (cent cinquante) actions sans valeur nominale représentant l'entière du capital social actuel de 150.000.- EUR (cent cinquante mille euros) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que l'actionnaire présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la présidente et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à une reconstitution des organes sociaux et nomme:

1. nouveaux administrateurs:

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, né le 12 août 1977 à Thionville (France), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Madame Ludivine BOCK, employée privée, née le 10 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

pour remplacer Madame Ingrid HOOLANTS, TAXIOMA s.à.r.l. et A&C Management SERVICES, S.à.r.l. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

2. nouveau commissaire aux comptes
- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, en abrégé INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 10548,
pour remplacer Monsieur Paul Janssens jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Troisième résolution:

En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts sociaux, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Schneider, R. Pinto, L. Rose et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27648. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083247/68.

(130102335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 471.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.313.

In the year two thousand and and thirteen, on the fourteenth day of May,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Carole Gonner, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 13 May 2013,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 141313, pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number n° 2316 of 23 September 2008, amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 19 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number n° 144 of 21 January 2013.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 828,375.- (eight hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 357,250.- (three hundred fifty-seven thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 471,125.- (four hundred seventy-one thousand one hundred twenty-five euro) by (i) the cancellation of 2,858 (two thousand eight hundred fifty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each and (ii) the reduction of the Company's share premium account by an amount of EUR 120.32 (one hundred twenty euro and thirty-two cents), and thus reimbursement to the Sole Shareholder of an

aggregate amount of EUR 357,370.32 (three hundred fifty-seven thousand three hundred seventy euro and thirty-two cents);

2. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital decrease proposed above; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 357,250.- (three hundred fifty-seven thousand two hundred fifty euro),

to bring it from its current amount of EUR 828,375.- (eight hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five euro) represented by 6,626 (six thousand six hundred twenty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

to an amount of EUR 471,125.- (four hundred seventy-one thousand one hundred twenty-five euro), represented by 3,768 (three thousand seven hundred sixty-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each,

by way of (a) the cancellation of 2,858 (two thousand eight hundred fifty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, and, (b) the reduction of the Company's share premium account by an amount of EUR 120.32 (one hundred twenty euro and thirty-two cents),

and, as a result, (ii) reimburse to the Sole Shareholder an aggregate amount of EUR 357,370.32 (three hundred fifty-seven thousand three hundred seventy euro and thirty-two cents).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Sole Shareholder now holds (i) 3,768 (three thousand seven hundred sixty-eight) ordinary shares of the Company and (ii) 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 471,125.- (four hundred seventy-one thousand one hundred twenty-five euro), represented by 3,768 (three thousand seven hundred sixty-eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the 2,858 (two thousand eight hundred fifty-eight) cancelled ordinary shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze mai,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

(l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Carole Gonner, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 mai 2013,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique représentés comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141313, constituée selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 22 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n° 2316 du 23 septembre 2008, modifié en dernier lieu par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n° 144 du 21 janvier 2013.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 828.375,- (huit cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 357.250,- (trois cent cinquante-sept mille deux cent cinquante euros) pour le porter à un montant de EUR 471.125,- (quatre cent soixante et onze mille cent vingt-cinq euros) par le biais de (i) l'annulation de 2.858 (deux mille huit cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et (ii) la réduction du compte de prime d'émission de la Société par un montant de EUR 120,32 (cent vingt euros trente-deux cents), et ainsi le remboursement, à l'Associé Unique d'un montant total de EUR 357.370,32 (trois cent cinquante-sept mille trois cent soixante-dix euros et trente-deux cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des parts sociales ordinaires annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de (i) réduire le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de EUR 357.250,- (trois cent cinquante-sept mille deux cent cinquante euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 828.375,- (huit cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 6.626 (six mille six cent vingt-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune,

à un montant de EUR 471.125,- (quatre cent soixante et onze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 3.768 (trois mille sept cent soixante-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune,

par le biais de (a) l'annulation de 2.858 (deux mille huit cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et (b) la réduction du compte de prime d'émission de la Société d'un montant de EUR 120,32 (cent vingt euros trente-deux cents)

et ainsi (ii) de rembourser à l'Associé Unique un montant total de EUR 357.370,32 (trois cent cinquante-sept mille trois cent soixante-dix euros et trente-deux cents).

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 3.768 (trois mille sept cent soixante-huit) parts sociales ordinaires émises par la Société et 1 (une) part sociale préférentielle émise par la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 471.125,- (quatre cent soixante et onze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 3.768 (trois mille sept cent soixante-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'annulation des 2.858 (deux mille huit cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gonner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2013. LAC/2013/22309. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013066311/156.

(130082030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

Diagonale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.587.

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIAGONALE S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 107.587, ayant son siège social à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 902 du 15 septembre 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1 du 2 janvier 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc LEGRAND, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ann LAUWERS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Raphaël MAILHEBIAU, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de L-8057 Bertrange, 1315, rue du Chemin de Fer à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Modification de l'objet social de la société par l'ajout de «achat, vente, location et négoce de matériel roulant et industriel» de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes recherches, études, analyses et conseils, d'ordre technique et économique, de toutes opérations de conceptions de chantiers et de programmes de développement et la fourniture d'assistance technique au suivi des programmes, ainsi que l'achat, la vente, la location et le négoce de matériel roulant et industriel.»

3. Modification de l'article 8 des statuts.

4. Acceptation de la démission des administrateurs, Jacques Fabbri, Gérard Fabbri et Alexandre Behr et décharge.

5. Nomination de deux nouveaux administrateurs, Mathieu Fabbri et Géraldine Fabbri.

6. Confirmation du mandat d'administrateur de Monsieur Norbert Behr pour une durée de 6 ans et décision de nommer Monsieur Mathieu Fabbri comme président du conseil d'administration.

7. Décision de nommer comme commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE SEVE S.A. pour une durée de 6 ans.

8. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société par l'ajout de «achat, vente, location et négoce de matériel roulant et industriel» de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes recherches, études, analyses et conseils, d'ordre technique et économique, de toutes opérations de conceptions de chantiers et de programmes de développement et la fourniture d'assistance technique au suivi des programmes, ainsi que l'achat, la vente, la location et le négoce de matériel roulant et industriel.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Jacques Fabbri, Gérard Fabbri et Alexandre Behr de leurs mandats d'administrateurs et l'assemblée leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs:

- Mathieu Fabbri, né à Woippy (France), le 13 janvier 1977, demeurant à F-57070 Metz-Vallières, 2, rue des Marronniers,
- Géraldine Fabbri, née à Woippy (France), le 8 mars 1979, demeurant à F-57330 Hettange Grande, 16, rue du Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

Sixième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat d'administrateur de Monsieur Norbert Behr, demeurant à F-57070 Metz, rue des Frênes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

L'assemblée décide également de nommer Monsieur Mathieu Fabbri comme président du conseil d'administration.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

FIDUSEVE S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, RCS Luxembourg B 82.421.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, ont désigné à l'unanimité, en lieu et place de Norbert Behr, Monsieur Mathieu Fabbri, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. LEGRAND, A. LAUWER, J.-R. MAILHEBIAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27659. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083135/109.

(130102376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Auto Expert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 8, rue Jean-Pierre Molitor.

R.C.S. Luxembourg B 178.122.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le dix juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Nicolas LOUIS, sans état particulier, né le 8 août 1976 à Nancy (France), demeurant à F-57130 Vernéville, 37, rue de la Liberté,

2.- Madame Christelle LITZELMANN, employée privée, née le 14 octobre 1977 à Metz (France), demeurant à F-57130 Vernéville, 37, rue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur Nicolas LOUIS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 juin 2013, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

3.- "LISA Lux S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5670 Altwies, 8, rue Jean-Pierre Molitor, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 66.694,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Stéphane LOESEL, administrateur de sociétés, demeurant à F-57070 Saint Julien-lès-Metz, 16, rue Villers l'Orme,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers en qualité de représentant commissionnaire ou d'intermédiaire, les activités de négoce, d'import/export de véhicules neufs et /ou d'occasion.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination sociale de "AUTO EXPERT S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Altwies.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Nicolas LOUIS, prénommé, cinquante-et-une parts sociales	51
2.- Madame Christelle LITZELMANN, prénommée, quarante-huit parts sociales	48
3.- "LISA Lux S.A.", prénommée, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille treize.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas LOUIS, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-5670 Altwies, 8, rue Jean-Pierre Molitor.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Louis, S. Loesel, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 27431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083024/107.

(130102457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Beales Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.086.957,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 173.483.

—
EXTRAIT

Suite à une lettre de démission de Monsieur Yuichiro Doi du 5 juin 2013, il résulte que:

- Monsieur Yuichiro Doi, né le 27 avril 1965 à Tottori, Japon, résidant professionnellement au 5-1, Kita-Aoyama 2-chome, Minato-ku, Tokyo 107-8077, Japon, a démissionné de ses fonctions de gérant classe A de la société avec effet au 6 juin 2013 inclus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Beales Sàrl

Référence de publication: 2013083031/15.

(130102956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Luxaviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.535.

—
L'an deux mil treize, le trente et un mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXAVIATION S.A." (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1722 du 12 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 26 octobre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 3088 du 15 décembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick HANSEN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Dirk Bruse, pilote d'avion, demeurant professionnellement à Bueren-Ahden, Allemagne.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joachim Krueger, logistics manager, demeurant professionnellement à Bueren-Ahden, Allemagne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de HUIT MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (8.160.000,-EUR) à DIX-HUIT MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (18.160.000,- EUR) par l'émission de CENT MILLE (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération en numéraire par:

- Luxaviation Holding Company S.A.: 100.000 actions

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel, Fiduciaire Cabexco S.à r.l. avec effet immédiat.

5. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé, PRO FIDUCIAIRE Auditing&Accounting S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 176 448 avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,-EUR) pour le porter du montant actuel de HUIT MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (8.160.000,-EUR), au montant de DIX-HUIT MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (18.160.000,-EUR) par l'émission de CENT MILLE (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en espèces comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

L'actionnaire unique, Luxaviation Holding Company S.A., une société établie et ayant son siège à L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.397,

ici représentée par Monsieur Patrick HANSEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mai 2013,

laquelle, représentée comme dit est, a déclaré souscrire aux cent mille (100.000) actions nouvelles, et a déclaré les avoir entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à dix-huit millions cent soixante mille euros (18.160.000,- EUR) représenté par cent quatre-vingt et un mille six cents (181.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. »

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Fiduciaire Cabexco S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un réviseur d'entreprise agréé:

PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., cabinet de révision agréé, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 176.448.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HANSEN, D. BRUSE, J. KRUEGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2013.

Relation: LAC/2013/25534.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083362/88.

(130102995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

SVM Finance Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 81.714.545,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.426.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 mai 2013.

En date du 10 mai 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Krista Endres, en tant que gérant de type A de la Société et ce avec effet au 29 avril 2013.
- de nommer Michelle Bushore, juriste, née le 16 août 1967 en Dakota du Nord aux Etats-Unis, résidant professionnellement au 860, Ridge Lake Boulevard, USA-38120 Memphis, en tant que gérant de type A de la Société, pour une durée indéterminée et ce avec effet au 30 avril 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de type A:

- Michelle Bushore
- Shannon Sparks

Gérants de type B:

- Hille-Paul Schut
- Cristina Lara

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013082830/25.

(130102203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Maraval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 172.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083385/10.

(130102746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.
